

La Fondation Diesel Emissions Justice a assigné Mercedes (Daimler AG et al.) devant la Cour d'Amsterdam

- Lancement d'une action collective en vertu de la loi néerlandaise WAMCA dans le cadre des dommages liés au Dieselgate
- La Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF) demande à être nommée « Plaignant Principal » par la Cour d'Amsterdam
- Une enquête menée par la DEJF révèle une fraude sophistiquée aux émissions

Amsterdam, le 23 Juin 2020. – Aujourd'hui, la Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF) a notifié son assignation à l'encontre de Daimler AG, producteur des véhicules Mercedes-Benz, de ses importateurs néerlandais et de ses concessionnaires en réparation des dommages résultant de l'utilisation d'un logiciel de manipulation pour falsifier les tests d'émissions ; c'est-à-dire pour leur rôle dans ce qui est communément appelé le « Dieselgate ». L'action est déposée en vertu de la loi néerlandaise sur les réclamations pour dommages collectifs (Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade), connue sous le nom de WAMCA.

La DEJF a demandé à la Cour d'Amsterdam d'être nommé « Plaignant Principal » afin de mener la procédure contre Daimler AG et al. au nom de tous les propriétaires de voitures néerlandais et européens concernés, comme décrit dans l'assignation, disponible (en néerlandais) sur le site Internet de la Fondation: <https://www.emissionsjustice.com/wp-content/uploads/2020/06/Stichting-Diesel-Emissions-Justice-Daimler-AG-2020062388.pdf>

La Fondation Diesel Emissions Justice est une organisation néerlandaise à but non lucratif. Sa mission est de protéger les intérêts des conducteurs touchés par le scandale du Dieselgate et, ce faisant, de faciliter l'accès à la justice pour les propriétaires de voitures concernés. Ce nouveau litige est la deuxième initiative collective de la DEJF visant à obtenir une indemnisation des consommateurs lésés, à la suite du litige avec Volkswagen que la Fondation a engagé en mars 2020.

L'appellation « Dieselgate » est un terme générique pour désigner la fraude systémique commise par un certain nombre de constructeurs automobiles dont le comportement a été soigneusement examiné par les autorités publiques et les médias. Entre 2009 et la fin de 2019, Daimler a installé un « dispositif de manipulation » dans des millions de véhicules diesel approuvés Euro5 ou Euro6. En conséquence, les véhicules semblaient se conformer aux limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx) mais les ont, en réalité, largement dépassés dans des conditions de conduite réelles.

Les autorités allemandes (KBA) ont identifié une liste des dispositifs de manipulation dans une gamme de modèles Mercedes et ont ordonné une série de rappels. Une enquête supplémentaire

de la DEJF révèle la mécanique derrière ces dispositifs de mise en échec. « *Notre enquête révèle un nombre étonnant d'au moins huit dispositifs d'invalidation illégaux permettant de limiter le fonctionnement du système de contrôle des émissions du véhicule* », a déclaré Femke Hendriks, Directrice Générale de la DEJF. Ces dispositifs s'activent uniquement en dehors de l'environnement de test d'approbation de type. Ce faisant, « *Daimler a contourné les normes Euro 5 et 6, toujours plus strictes, aux dépens de leurs clients, de la santé publique et de l'environnement* », selon Femke Hendriks.

Les dommages et perturbations subis par les clients sont graves et incluent le risque de retrait d'homologation de type, de rappels de véhicules, de restrictions d'utilisation, de diminution des valeurs de revente, de l'accroissement des coûts d'entretien, ainsi que de frustration des utilisateurs et de dépenses liées à la recharge d'AdBlue tous les 13 000 à 14 000 km au lieu de 30 000 km d'intervalle de service comme annoncé initialement.

Les véhicules concernés comprennent, entre autres, les modèles suivants : Mercedes-Benz Classe A, Classe B, Classe C, CITAN, Classe CLS, Classe E, Classe G, GLC, GLE, GLK, Classe M, Classe S, SLK, SPRINTER, Classe V et VITO. Daimler a annoncé dans son rapport annuel de 2019 que davantage de rappels devraient être demandés.

Femke Hendriks conclut : « *Par sa fraude au diesel, Daimler a infligé d'énormes dommages aux consommateurs, à l'environnement et à la santé publique. Nous pensons que les propriétaires de voitures concernés ont le droit de recevoir une compensation équitable pour les dommages qui leur ont été causés. Les tribunaux allemands ont déjà accordé une compensation importante dans le cadre de ce comportement immoral délibéré des constructeurs automobiles. Nous tiendrons Volkswagen, Daimler et d'autres constructeurs automobiles responsables de leurs actions* ».

À propos de la Fondation Diesel Emissions Justice

La Fondation Diesel Emissions Justice (DEJF) est une organisation indépendante à but non lucratif, basée aux Pays-Bas, représentant les intérêts des propriétaires actuels et anciens de véhicules européens, affectés par Dieselgate et produits et vendus entre 2009 et 2020.

Pour plus d'informations sur la fondation, visitez : <https://www.emissionsjustice.com>. Ce site Web contient des informations sur, entre autres, la structure de gouvernance, les conditions des participants et les frais qui seront facturés, seulement en cas de succès.